



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Greffière de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du **6 novembre 2023**, aura à statuer sur la demande de dérogation mineure **DM2023-90061**.

Cette demande, déposée par le propriétaire du lot 5 185 085, situé au 286-432, chemin de Wexford, dans la zone F-82, vise l'installation d'un revêtement extérieur dérogatoire sur le chalet de villégiature. Le paragraphe h de l'article 6.5 du *Règlement de zonage* (601-18) prescrit que pour un chalet de villégiature, seuls les matériaux de revêtement extérieur en bois ou des matériaux similaires sont autorisés. L'élément dérogatoire est donc le revêtement extérieur projeté qui est en fibrociment.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le **lundi 6 novembre 2023 à 19 h 30** à l'Hôtel de Ville, situé au 50, rue Saint-Patrick à Shannon.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 19^E JOUR D'OCTOBRE 2023


Greffière,
Mélanie Poirier